

## ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

---

**Avis est donné que le conseil municipal, à son assemblée du 23 mars 2026, a adopté le règlement suivant :**

**26-010            Règlement autorisant un emprunt de 140 000 000 \$ afin de financer la construction des nouvelles serres de production du Jardin botanique**

Le ministre des Affaires municipales a approuvé ce règlement le 11 mai 2026. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : [montreal.ca/reglements-municipaux/](http://montreal.ca/reglements-municipaux/).

Fait à Montréal, le 19 mai 2026

Le greffier de la Ville,  
Emmanuel Tani-Moore, avocat